

*Les crédits*

Je voudrais aussi attirer l'attention des députés sur la stratégie nationale antidrogue de 1987, qui a eu un impact semblable. C'est en 1987 que nous avons formé, avec les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales, un partenariat en vue d'examiner la situation et, après avoir constaté que l'abus des drogues, de l'alcool et des intoxicants constitue dans ce pays une véritable épidémie dont les conséquences sociales sont des plus préoccupantes, de prendre des mesures pour y remédier.

C'est un problème ardu qui exige des engagements à long terme. Il faut du temps pour établir des programmes appropriés, non seulement pour les régions urbaines mais aussi pour les régions rurales, et je songe en particulier aux autochtones qui ont grandement besoin d'aide égale-ment.

L'Ontario participe pleinement à cet égard. Des progrès ont été réalisés, et si vous prenez la peine de lire le compte rendu des réunions du comité permanent de la santé et du bien-être social, devant lequel le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a comparu il y a environ cinq semaines, vous constaterez qu'il nous a fourni des chiffres et une évaluation concernant le succès de la stratégie antidrogue. Ce programme a été renouvelé.

Les sommes en cause sont de l'ordre de 270 millions de dollars sur une période de quatre ans, je crois. Nous travaillerons de nouveau en collaboration avec les provinces, ainsi qu'avec le ministre de la Justice, le solliciteur général et même le ministre responsable des institutions financières afin de venir à bout du blanchissage des fortes sommes d'argent que rapporte le trafic de stupéfiants.

Je veux aussi parler des besoins des personnes handicapées. Le Canada compte plus de 3 millions de personnes handicapées. Elles constituent une ressource importante pour le pays.

Depuis environ six ans, nous avons accordé plus de crédits d'impôt et d'exemptions aux personnes handicapées et nous avons trouvé plus de moyens d'accepter ces personnes et aussi d'amener l'ensemble des Canadiens à se rendre compte qu'elles constituent un élément important de notre société. L'Année internationale des personnes handicapées a beaucoup fait pour amener cette prise de conscience.

Le gouvernement fédéral a aidé les gouvernements provinciaux et continuera de le faire par l'intermédiaire de la désinstitutionnalisation et des centres d'autonomie. En mars 1992, il y a eu une grande conférence axée sur des sujets précis.

Voyons les personnes âgées et ce que nous avons fait pour leur venir en aide. Il n'y a pas si longtemps que nous nous sommes rendu compte, non seulement à la Chambre des communes, mais partout au Canada que les

personnes âgées forment un large pourcentage de notre population et que les mesures draconiennes ne règlent rien. Nous devons tous unir nos efforts pour trouver des mesures qui donnent satisfaction à tout le monde.

Nous avons besoin de programmes assurant l'autonomie des personnes âgées et nous en avons mis en oeuvre en 1988. Nous avons proposé des moyens qui peuvent aider les personnes âgées à devenir plus autonomes et à le demeurer. Le programme Nouveaux Horizons que le parti de mon collègue a mis sur pied en 1972 connaît un franc succès.

Tous les exemples que je viens de donner sont des questions nationales touchant les programmes sociaux. Tous ces programmes nécessitent un engagement à long terme et je sais que nous préconisons tous cet engagement.

Je veux également faire remarquer qu'il faut de la souplesse. Il est évident que si les programmes sont hyperstructurés et inefficaces, ils laissent alors très peu de marge de manoeuvre. C'est pourquoi nous avons besoin de souplesse.

Notre nation compte de nombreux groupes très différents les uns des autres, et nous devons tenir compte de cette diversité et des personnes âgées. Nous ne pouvons pas déplorer la situation et rester les bras croisés. Il existe des problèmes sociaux, et nous devons y faire face en étant financièrement responsables. Donc, nous devons concilier la responsabilité financière que tous nos électeurs attendent de nous à la responsabilité sociale.

J'arrive à l'intéressant sujet des paiements de transfert. Je m'arrêterai surtout aux prévisions applicables au financement des programmes dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi qu'au Régime d'assistance publique du Canada.

En 1984, le gouvernement fédéral a transféré 6,13 milliards de dollars au compte de l'Ontario, soit environ 689 \$ par habitant. En 1992, nous transférerons 9,924 milliards de dollars, soit environ 972 \$ par habitant. C'est une augmentation de 3,7 milliards de dollars, ou de 6,2 p. 100. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais il est primordial de tenir compte des limites financières que nous avons.

Comment en sommes-nous arrivés là? Revenons-en au fait. En 1969, le gouvernement avait un excédent d'environ 332 millions de dollars. Il n'y avait pas de déficit. Nous avons une dette d'environ 18 milliards de dollars. Il n'y a qu'à examiner le développement économique et, bien sûr, les dépenses publiques au cours des années 70 et le début des années 80 pour comprendre comment nous sommes passés d'un excédent de 332 millions à un déficit de 38,5 milliards. Quant à la dette, elle a grimpé de 18 milliards à 206 milliards.